

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 151 (2006)  
**Heft:** 10

**Vereinsnachrichten:** SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



150<sup>e</sup> «RMS» (1856-2006)

## Message du président de la Société suisse des officiers

Fondée en 1833, la Société militaire fédérale, qui prendra en 1876 le nom de Société suisse des officiers, regroupe des officiers appartenant à toutes les armées cantonales (jusqu'en 1848, chaque Canton a son armée). Elle s'efforce de promouvoir l'indispensable adaptation de l'organisation militaire dérivée du Corps helvétique. Dans les élites, les expériences cuisantes de l'invasion française de 1798 et du passage des troupes alliées à la fin de l'Empire napoléonien ont servi de leçon.

L'époque de la Restauration et de la Régénération voit naître de nombreuses sociétés nationales et supra cantonales qui contribuent à resserrer les liens fédéraux, à abattre les barrières de la méfiance et des préjugés, qui favorisent par conséquent la naissance en deux phases (1848 et 1874) de l'Etat fédératif suisse moderne. A la fin des années 1830, on en dénombre quatorze, dont la Société militaire fédérale, la Société suisse des carabinières, la Société fédérale de gymnastique et la Société de sûreté fédérale. Leurs prises de position, empreintes du romantisme et du lyrisme de l'époque, révèlent une conscience nationale, un patriotisme à la fois rétrospectif et prospectif, qui se sont développés durant les services militaires communs d'officiers provenant de divers Cantons.

Des sociétés cantonales d'officiers se créent, entre autres à Genève, en 1825 sous l'impulsion de Guillaume-Henri Dufour, à Fribourg, à Neuchâtel en 1827, à Berne en 1833. Elles favorisent les contacts entre les officiers de l'ensemble de la Suisse. Des liens ont commencé à se créer depuis 1819 à l'Ecole militaire centrale de Thoune et lors de fêtes fédérales comme celle de Langenthal en 1822. La Société suisse des officiers est l'organe faîtière des sections cantonales et, depuis 1901, des sociétés d'arme ou de service. Elle vise à «*promouvoir la défense de la Confédération dans un esprit de fraternité et de communauté*».

Indépendante du Département militaire fédéral, elle joue un rôle important dans le passage d'une défense basée, jusqu'en 1874, sur des contingents cantonaux disparates et souvent peu crédibles, à une armée nationale, exploitant toutes les possibilités du service obligatoire et du système de milice. Cette armée doit être crédible et dissuasive, par conséquent adaptée aux menaces, à l'évolution de la technologie et à celle des armements. La Société suisse des officiers développe l'instruction et les activités hors du service, indispensables dans un système de milice, elle prend position et fait des propositions sur les problèmes de défense et

intervient, publiquement ou discrètement, parfois en collaboration avec d'autres associations, auprès des autorités politiques et militaires.

Quoiqu'en disent les milieux antimilitaristes et pacifistes, elle n'est pas réactionnaire ou passéiste. Preuve en soit qu'en 1950, elle demande, en plus de la suppression de la cavalerie, une réduction des troupes frontalière et du programme de construction mais, en revanche, un renforcement de l'aviation et de la DCA, ainsi que la création d'un bataillon de chars dans les huit divisions et les trois brigades légères.

Créer les conditions d'une défense nationale crédible implique de la part de la Société suisse des officiers de gros efforts dans les domaines des relations publiques et de l'information. Il s'agit de faire comprendre, donc accepter à l'ensemble de l'opinion publique les efforts et les sacrifices nécessaires à la défense du pays. Il faut que les officiers soient des relais et que des périodiques militaires leur permettent de jouer ce rôle. L'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift*, qui résulte d'une fusion avec le *Monatschrift für Offiziere aller Waffen* créé en 1834, appartient à la Société suisse des officiers. La Revue militaire suisse, créée en 1856, appartient d'abord aux Imprime-



**SOG**  
SCHWEIZERISCHE OFFIZIERGESELLSCHAFT

**SSO**  
SOCIÉTÉ SUISSE DES OFFICIERS

**SSU**  
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

ries réunies à Lausanne, puis aux sociétés d'officiers de Suisse romande et de Berne. Comme la *Rivista militare della Svizzera italiana*, fondée en 1928, elle bénéficie du soutien moral et financier de la Société suisse des officiers.

Si j'ai mis en évidence des missions et des activités de la Société suisse des officiers, quasiment identiques depuis 1833, c'est pour souligner les similitudes et les complémentarités du rôle joué par ces trois périodiques militaires, paraissant dans trois de nos langues nationales, qui relaient, diffusent et commentent ses prises de position. Leur but est, notamment, de faciliter l'échange sur les problèmes de défense, de développer les connaissances et la culture générale des officiers. Les textes publiés expriment la seule opinion de leurs auteurs qui ne sont soumis à aucune censure ou *imprimatur* de la part du commandement ou des autorités politiques. La RMS, comme ses consœurs alémanique et tessinoise, est ou-

verte à toute personne désireuse d'œuvrer d'une manière constructive et critique au bien de la politique de sécurité et de la défense générale.

Deux ou trois fois depuis 1833, le Comité central de la Société suisse des officiers – le Département militaire fédéral également – a cherché à réduire le nombre des périodiques militaires et à lancer une revue trilingue, à laquelle tous les officiers membres de la Société seraient automatiquement abonnés. A mon sens, une telle entreprise, aujourd'hui comme hier, est forcément vouée à l'échec, car des sensibilités différentes dans les communautés linguistiques du pays nécessitent, même dans le domaine de la défense, une information adaptée, une forme et un ton qui tiennent compte de ce paramètre. On doit également convenir qu'une publication bilingue ou trilingue est peu attrayante, que, rapidement, elle connaît des problèmes ou ne réserve, *rapport des forces oblige*, que la portion congrue au français et à l'italien.

Pour son cent cinquantième anniversaire, je souhaite longue vie à la RMS. Que les officiers de Suisse romande, ses propriétaires (je devrais plutôt dire *ses parents*), veillent à ce qu'elle ne soit pas mise en danger par l'évolution de la politique suisse de sécurité, la baisse des effectifs de l'armée, la disparition de la symbiose qui existait jusque dans les années 1990 entre elle et la population. Il faut également que le Département de la défense et le commandement de l'armée aient une politique d'information qui prenne en compte et intègre la presse militaire indépendante.

Un réseau de sociétés militaires, de sociétés de tir, d'amicales d'unités et de corps de troupe, qui ne reçoivent pas de subventions gouvernementales, une presse militaire forte et indépendante renforcent la crédibilité de la politique de sécurité de la Suisse. Il ne faut pas qu'on l'oublie à Berne.

**Col EMG Michele Moor**

## ÉCRIVAINS

Les Éditions *Thélès*  
recherchent de  
**nouveaux Auteurs**

Envoyez vos manuscrits au :  
11, rue Martel - 75010 Paris

Renseignements : +33 (0)1 40 20 09 10

(Contrat participatif)

[www.theles.fr](http://www.theles.fr)

*Édition - Diffusion - Réécriture*